



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202602**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2026 À 17 H 34, À LA SALLE DU CONSEIL DU
CENTRE ADMINISTRATIF AU 895 RUE CABANA, ET EN DIRECT PAR
VISIOCONFÉRENCE**

Sont présents :

Mme Geneviève La Roche	Présidente et conseillère municipale
Mme Joanie Bellerose	Vice-présidente et conseillère municipale
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur issu de la clientèle du transport collectif
M. Pierre Avard	Administrateur et conseiller municipal
Mme Catherine Baillargeon	Administratrice issue de la clientèle du transport adapté
M. Émile Bellerose-Simard	Administrateur issu de la clientèle étudiante
M. François-Olivier Desmarais	Administrateur et conseiller municipal

et M. Bertrand Collins avait motivé son absence.

Invités :

Mme Vicky Martineau	Secrétaire
M. Patrick Dobson	Directeur général
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Services corporatifs
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice administration et trésorière

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Mme Geneviève La Roche, présente les membres du conseil d'administration et les invités assistant à l'assemblée.

La présidente confirme qu'il y a quorum et déclare l'assemblée ouverte.

2. AVIS DE CONVOCATION**RÉSOLUTION NUMÉRO 015-26****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Un avis du temps, du lieu et du but de l'assemblée, transmis par courriel, à tous les membres du conseil d'administration, a été produit et ordre est donné que cette pièce soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2026**RÉSOLUTION NUMÉRO 016-26****IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Secrétaire soit et est dispensée de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2026, conformément à l'article 38 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), puisqu'une copie a été remise à chaque membre du conseil d'administration.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 janvier 2026 soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 017-26

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

L'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions, ainsi que le suivi des questions soulevées, est rendue accessible sur le site Web de la Société de transport de Sherbrooke à l'adresse suivante :

<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

6. **RÉSOLUTION C.M. 2026-1236-00 DE LA VILLE DE SHERBROOKE - PRISE D'ACTE DE LA MODIFICATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 018-26

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) prévoit que la Ville de Sherbrooke désigne les membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de la Loi prévoit que les postes de président et de vice-président sont nommés par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 17 de la Loi prévoit qu'un membre du conseil d'administration ne peut assister à une assemblée qu'à compter de la date où le secrétaire a reçu copie de la résolution le désignant ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a adopté, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2025, la résolution C.M. 2025-0995-06 nommant Mme Geneviève La Roche à titre de présidente, M. Bertrand Collins à titre de vice-président ainsi que Mme Joanie Bellerose, M. Pierre Avard et M. François-Olivier Desmarais à titre de membres du conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a par la suite adopté, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 février 2026, la résolution C.M. 2026-1236-00 modifiant la résolution C.M. 2025-0995-06 afin de nommer Mme Joanie Bellerose à titre de vice-présidente, en remplacement de M. Bertrand Collins à ce titre ;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke a reçu copie des résolutions susmentionnées, respectivement les 4 décembre 2025 et 10 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification n'affecte pas la qualité de membre du conseil d'administration de M. Bertrand Collins ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la résolution C.M. 2026-1236-00 de la Ville de Sherbrooke soit et est conservée aux archives de la Société de transport de Sherbrooke sous le numéro A25-37, à titre de résolution nommant Mme Joanie Bellerose à la fonction de vice-présidente du conseil d'administration, en remplacement de M. Bertrand Collins à ce titre, lequel demeure membre du conseil d'administration.

- ADOPTÉ -

7. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION NUMÉRO 019-26

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales tenues à l'automne 2025 ont entraîné des changements de composition du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de donner aux membres du conseil d'administration une formation portant sur leurs rôles et responsabilités, incluant un rappel des principales lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke souhaite se doter d'un Code d'éthique et de déontologie applicable spécifiquement aux membres de son conseil d'administration, afin d'encadrer l'exercice de leurs fonctions et de promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adopté et conservé aux archives de la Société sous le numéro A26-04.

- ADOPTÉ -

8. FORMATION DE COMITÉS TECHNIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 020-26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a désigné les nouveaux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 novembre 2025 et que la secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke a reçu copie de la résolution correspondante le 4 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sherbrooke a désigné Mme Joanie Bellerose à titre de vice-présidente du conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, en remplacement de M. Bertrand Collins à ce titre, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 3 février 2026 et que la secrétaire de la Société de transport de Sherbrooke a reçu copie de la résolution correspondante le 10 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S -30.01) prévoit que le conseil d'administration peut former tout comité technique qu'il juge approprié ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que les comités techniques ci-après soient et sont formés et que la composition de chacun soit et est fixée comme suit :

Comité administratif

Mme Geneviève La Roche	Présidente
M. Philippe Angers-Trottier	Membre
M. Pierre Avard	Membre
M. François-Olivier Desmarais	Membre
M. Patrick Dobson	Membre d'office
M. Michaël Gauthier	Coordonnateur

Comité développement des affaires et communauté

Mme Geneviève La Roche	Présidente
Mme Catherine Baillargeon	Membre
Mme Joanie Bellrose	Membre
M. Émile Bellerose-Simard	Membre
M. Bertrand Collins	Membre
M. Patrick Dobson	Membre d'office
M. Michaël Gauthier	Coordonnateur

Que, en vertu de l'article 11.1.3 du Règlement numéro R-052 du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke et de l'article 2.4.1 du Règlement intérieur du Comité de retraite, Mme Joanie Bellerose soit et est désignée présidente du Comité de retraite.

- ADOPTÉ -

9. **GRATUITÉ DU TRANSPORT EN COMMUN LE 22 AVRIL 2026, JOUR DE LA TERRE, POUR LES SERVICES DE TRANSPORT URBAIN ET ADAPTÉ**

RÉSOLUTION NUMÉRO 021-26

CONSIDÉRANT QUE le Jour de la Terre est célébré annuellement le 22 avril ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke (STS) souhaite sensibiliser la population à la protection de l'environnement et promouvoir la mobilité durable ;

CONSIDÉRANT QUE le transport en commun constitue un levier concret de réduction des émissions de gaz à effet de serre et s'inscrit au cœur des orientations stratégiques de la STS en matière de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de gratuité à l'occasion du Jour de la Terre est cohérente avec la mission et les engagements environnementaux de la STS ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 90 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) indique que les tarifs doivent être publiés sur le site Internet de la Société ou dans un journal diffusé sur le territoire de la Société, et entrent en vigueur le trentième (30e) jour qui suit cette publication ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la gratuité du transport en commun soit et est accordée le 22 avril 2026, à l'occasion du Jour de la Terre, sur l'ensemble du réseau de la Société de transport de Sherbrooke, tant pour le service de transport urbain que pour le service de transport adapté.

Que la Secrétaire fasse paraître l'avis public requis conformément à la Loi.

- ADOPTÉ -

10. MODIFICATIONS AU PLAN DE TRANSPORT - 30 MARS 2026

RÉSOLUTION NUMÉRO 022-26

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les horaires des lignes 600 en conformité avec les changements administratifs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) exige que les décisions concernant l'établissement, la modification ou la suppression d'un parcours ou d'un circuit soient publiées sur le site Internet de la Société ou dans un journal diffusé sur le territoire de la Société, et entrent en vigueur le quinzième (15e) jour qui suit cette publication ou à toute autre date ultérieure qui y est fixée ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la modification suivante soit et est adoptée :

Modification des horaires

Que les horaires sur les lignes 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607 et 608 soient et sont modifiés, au courant du mois de mars 2026, au Guide du réseau et sur le site Internet de la Société de transport de Sherbrooke (www.sts.qc.ca).

Que le tout entre en vigueur le 30 mars 2026, conformément à la Loi, et soit et est conservé aux archives sous le numéro A06-14.

Que la Secrétaire fasse paraître l'avis public requis conformément à la Loi.

- ADOPTÉ -

11. RÉVISION ET ENCADREMENT DU PROGRAMME DE CARTES DE CRÉDIT DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE

RÉSOLUTION NUMÉRO 023-26

CONSIDÉRANT QUE les cartes de crédit de la Société de transport de Sherbrooke (STS) sont émises par Visa Desjardins ;

CONSIDÉRANT QUE certains fournisseurs exigent le paiement par carte de crédit et ne permettent pas le paiement différé ;

CONSIDÉRANT QUE la STS détient actuellement dix (10) cartes de crédit affaires Visa Desjardins afin de faciliter l'acquisition de biens et services prévus au budget et nécessaires à son fonctionnement ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Société de mieux encadrer et structurer l'utilisation des cartes de crédit dans une perspective de saine gestion financière et de contrôle interne ;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise la Société de transport de Sherbrooke à demander l'annulation de certaines cartes affaires Visa Desjardins.

Que le conseil d'administration autorise la Société de transport de Sherbrooke à demander à Visa Desjardins l'ouverture d'un dossier *Carte Approvisionnement*, et à émettre les cartes selon les limites suivantes :

Secteur	Limite autorisée
Administration	5 000 \$
Technologies de l'information (TI)	15 000 \$
Marketing	5 000 \$
Magasin	5 000 \$
Opérations	2 000 \$
Entretien	2 000 \$

Que le conseil d'administration désigne la trésorière à titre de gestionnaire autorisée pour assurer la gestion et l'autorisation du fonctionnement des cartes de crédit de la Société de transport de Sherbrooke auprès de Visa Desjardins.

Que le conseil d'administration désigne la trésorière et la trésorière adjointe à titre d'administratrices pour la gestion des cartes affaires sur la plateforme AccèsD Affaires de Desjardins.

- ADOPTÉ -

12. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO 024-26

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance pour les communications reçues au cours du mois de février 2026 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. François-Olivier Desmarais

M. Desmarais n'a aucun message.

Mme Catherine Baillargeon

Mme Baillargeon n'a aucun message.

M. Émile Bellerose-Simard

M. Bellerose-Simard n'a aucun message.

M. Philippe Angers-Trottier

M. Angers-Trottier n'a aucun message.

M. Pierre Avard

M. Avard n'a aucun message.

Mme Joanie Bellerose

Mme Bellerose n'a aucun message.

Mme Geneviève La Roche

Mme La Roche assure que les démarches se poursuivent pour le financement des sociétés de transport. Elle indique également que l'initiative Shergo, trop peu connue, est agréable et facile à utiliser. C'est une application qui permet de récompenser les déplacements actifs ou collectifs avec des partenariats dans des commerces locaux. Finalement, elle informe que le choix final pour le visuel sur les nouveaux autobus est l'option #3.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Que la présente assemblée soit et est levée à 18 h 10.

La Présidente,

La Secrétaire,

Geneviève La Roche

Vicky Martineau